



Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/AC.159/SR.442

4 août 1995

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMITE SPECIAL DE L'OCEAN INDIEN

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 442ème SEANCE

tenue au Siège, à New York,
le vendredi 30 juin 1995, à 10 heures.

Président : M. DE SILVA (Sri Lanka)

SOMMAIRE

APPLICATION DE LA RESOLUTION 49/82 DE L'ASSEMBLEE GENERALE, EN DATE DU
15 DECEMBRE 1994 (*suite*)

RAPPORT DU COMITE SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE A SA CINQUANTIEME SESSION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles au présent compte rendu et à ceux des autres séances seront publiées dans un rectificatif.

La séance est ouverte à 10 h 45.

APPLICATION DE LA RESOLUTION 49/82 DE L'ASSEMBLEE GENERALE, EN DATE DU 15 DECEMBRE 1995 (*suite*)

1. M. ZAKI (Maldives) dit que l'adoption de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix a été essentiellement motivée par l'intensification persistante de la course aux armements, une présence militaire compétitive et les tensions que cela a entraînées aussi bien à l'échelle mondiale qu'à celle de la région de l'océan Indien. La communauté internationale s'efforce de reléguer la course aux armements entre les grandes puissances et l'aggravation de la tension au domaine de l'histoire ancienne. Il convient donc de revoir le mandat du Comité spécial.
2. La délégation maldive demeure convaincue du rôle positif que le Comité pourrait jouer auprès des Etats du littoral et de l'arrière-pays dans un certain nombre de domaines tels que la pêche, l'exploitation des fonds marins, le transfert de techniques, l'éducation et diverses autres questions techniques, économiques et écologiques. Le Comité pourrait aussi contribuer à rechercher un moyen pacifique de résoudre les troubles politiques, militaires et économiques qui, à ce stade, entravent considérablement les efforts des petits pays en développement dotés de ressources limitées pour parvenir à un développement durable.
3. Certaines sections du rapport qui a été soumis à l'Assemblée générale l'année précédente ne correspondent plus aux réalités actuelles. La question de la réorganisation optimale des travaux du Comité de manière à ce qu'ils visent en premier lieu à promouvoir une coopération plus étroite entre les Etats de la région de l'océan Indien mérite d'être examinée avec le plus grand soin. Le Président du Comité et le secrétariat pourraient établir des liens étroits avec les gouvernements des Etats et autres institutions de la région et promouvoir ainsi la coopération régionale.

La séance est suspendue à 10 h 55; elle est reprise à 12 h 25.

RAPPORT DU COMITE SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE A SA CINQUANTIEME SESSION

4. Mme LINGAYA (Madagascar), Rapporteur, présente le projet de rapport du Comité spécial (A/50/29), qui a été préparé en se fondant sur les délibérations qu'a eues le Comité en application de la résolution 49/82 de l'Assemblée générale. Au cours de sa session de 1995, le Comité a tenu cinq séances officielles et deux séances officieuses et il a accordé le statut d'observateur à l'Afrique du Sud; il a élu un nouveau Président, un Vice-Président et un Rapporteur. A la 439^{ème} séance du Comité, le Président a fait une déclaration au sujet des consultations qu'il avait eues avec les gouvernements de trois membres permanents du Conseil de sécurité pour les encourager à participer de nouveau aux travaux du Comité; ce dernier a recommandé au Président de poursuivre ses consultations et de lui en rendre compte lors d'une séance qui sera organisée spécifiquement à cette fin avant la session ordinaire de 1996.
5. Le PRESIDENT croit comprendre que le Comité souhaite examiner le projet de rapport paragraphe par paragraphe.

Section I. Introduction

Paragraphes 1 à 5

6. Les paragraphes 1 à 5 sont adoptés.

Section II. Travaux du Comité spécial en 1995

Paragraphe 6 à 13

7. Les paragraphes 6 à 13 sont adoptés.

Section III. Conclusions et recommandations

Paragraphe 14 à 19

8. Les paragraphes 14 à 19 sont adoptés.

Paragraphe 20

9. M. KHAN (Pakistan) propose d'insérer les mots "en 1996" après les termes "à une réunion organisée à cette fin" à l'avant-dernière ligne du paragraphe.
10. Le paragraphe 20, tel que modifié oralement, est adopté.
11. Le rapport du Comité spécial à la cinquantième session de l'Assemblée générale, tel que modifié oralement, est adopté dans son ensemble.

La séance est levée à 12 h 40.